CONVENTION D'UTILISATION DE LA PETITE SALLE SITUEE SOUS LA SALLE D'ANIMATION (Réservée aux habitants de la Commune de LA LOUBIERE)

Entre les soussignés

d'une part **Mme Magali BESSAOU - Maire**
représentant la Commune de LA LOUBIERE,

et d'autre part, **M**..... Tel……..
domicilié …… **Commune de LA LOUBIERE**

Il a été convenu ce qui suit :

La Commune de LA LOUBIERE accepte de mettre la petite salle réservée aux habitants de la Commune (située en dessous la Salle d'animation des Epis) à disposition de : ……..
en vue de l'organisation de ……le……..…

L'organisateur s'engage à n'utiliser ce local qu'aux dates et heures mentionnées ci-dessus, pour l'objet désigné et en **satisfaisant pleinement** aux **dispositions** ci-après.

- Limiter l'effectif à 19 personnes.
- Eviter toute nuisance sonore vis-à-vis du voisinage et respecter les heures légales au-delà desquelles le bruit est prohibé.
- Terminer impérativement la manifestation <u>à **3 Heures du matin au plus tard**</u> et avoir totalement évacué les lieux à cette heure-là.
- Respecter les règles d'hygiène, de salubrité et de sécurité inhérentes à l'utilisation de cette Salle.
- Nettoyer la Salle, les toilettes et les escaliers avant de restituer la clé.

De plus l'organisateur s'engage à verser à la Commune le montant de 50€ pour la location de cette salle (Tarif fixé par délibération du Conseil Municipal du 26/06/2019)
Avant l'entrée dans les lieux, **l'organisateur, devra fournir lors de la signature de la convention :**

- **un chèque de caution de 200 euros**
- **une attestation d'assurance pour la manifestation**
- **copie de la carte identité**

Un état des lieux sera réalisé avant et après l'utilisation de la Salle par le Secrétariat de Mairie 05 65 74 92 84 à qui la clé sera restituée.
L'organisateur sera responsable de l'ouverture, de la fermeture et du nettoyage de la Salle.
Le chèque caution sera rendu uniquement si ces dispositions ont été respectées et si l'état des lieux s'est avéré satisfaisant.

LIOUJAS, le .....

L'organisateur

Le Maire ou
Le Conseiller Municipal délégué